Conseil municipal

Procès-verbal de la séance du 15 avril 2025

Département de la Creuse	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Égalité - Fraternité

Le 15 avril 2025
Le Conseil Municipal de la commune d'AUBUSSON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUCOURTIOUX, Maire.

Nombre de conseillers	**En exercice : 23** **Présents : 13** **Votants : 15**
Étaient présents (13)	Stéphane DUCOURTIOUX, Jean-Pierre LANNET, Nadine HAGENBACH, Bernard ROUGIER, Jean-Pierre PERRIER, Mireille LEJUS, Jacques MOUTARDE, Dominique AUPETIT, Isabelle DUGAUD, André BERGER, Marie-Antoinette BORDERIE, Jean-Luc LEGER, Catherine DEBAENST.
Excusés ayant donné procuration (2)	Annick BAUCULAT à Jean-Pierre LANNET, Michel GOMY à Jean-Luc LEGER.
Absents excusés (6)	Céline COLLET-DUFAYS, Marie-Françoise HAYEZ, Johan PICOUT, Benjamin BOUQUET, Bernard PRADELLE, Bernard JOMIER.
Absents (2)	Thierry ROGER, Romain COUEIGNAS
Secrétaire de séance	Dominique AUPETIT

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mars 2025**
3. **Attribution Marché de Travaux accord cadre VRD**
4. **Appel à projets FIPD 2025 :**
    - **Sécurisation des établissements scolaires**
    - **Vidéoprotection**
5. **Espace santé d'Aubusson : délibération de principe**
6. **Fongibilité des crédits en M57**
7. **Budget primitif 2025 - Commune d'Aubusson**
8. **Budget primitif 2025 - Budget annexe de l'eau**
9. **Budget primitif 2025 - Budget annexe de l'assainissement**
10. **Fixation du taux des taxes locales**
11. **Tarifs municipaux**
12. **Questions et informations diverses**

Préalable :

- Ouverture de la séance du Conseil Municipal par Stéphane Ducourtioux, Maire.
- Appel des conseillers municipaux : Monsieur Jean-Luc Léger précise que Monsieur Pradelle est absent pour raisons médicales et Monsieur Jomier est absent suite à des obsèques dans sa famille.

1	**Objet :**	**Désignation d'un secrétaire de séance**
	Rapporteur :	**Monsieur le Maire**

Le Conseil municipal désigne un secrétaire de séance, Dominique AUPETIT.

2	**Objet :**	**Approbation du procès-verbal de la précédente séance**
	Rapporteur :	**Monsieur le Secrétaire de séance**

Le secrétaire de séance donne lecture à l'assemblée du compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 mars 2025.

Catherine Debaenst souhaite que soit ajouté ses propos page 10. Concernant l'affaire qui oppose la commune d'Aubusson à Jacqueline Lesain, elle a confirmé les observations de Jean-Luc Léger.

La correction est apportée et le procès-verbal du 26 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

Abstentions : Céline COLLET-DUFAYS, Marie-Françoise HAYEZ, Benjamin BOUQUET, Michel Gomy, Bernard Jomier, absents le 26 mars 2025.

3	**Objet :**	**Attribution marché de travaux accord cadre - travaux de voirie et réseaux divers**
	Rapporteur :	**Stéphane DUCOURTIOUX**

Le rapporteur expose qu'une procédure adaptée a été lancée le 5 février 2025 afin de sélectionner l'offre la plus avantageuse économiquement pour l'accord-cadre à bons de commande - travaux de voirie et réseaux de la commune d'Aubusson.

La durée de ce marché est fixée à 1 an, renouvelable 3 fois. Les montants minimum et maximum définis par le marché sont les suivants : 40 000.00 € HT minimum et 600 000 € HT. maximum par an.
Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, 2 offres ont été réceptionnées à la date limite de remise des plis, fixée au mercredi 12 mars 2025 à 12 h 00 :

- La SAS EUROVIA
- COLAS FRANCE

Lors de la réunion pour avis du 14 avril 2025, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont donné un avis favorable au classement des offres issu de l'analyse réalisée au vu des critères fixés dans le règlement de la consultation et à l'attribution du marché à l'entreprise EUROVIA.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L2121-29,
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et, notamment, ses articles 27, 78 et 80,

Considérant la note de synthèse et l'analyse des offres jointes au projet de délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le classement tel que présenté dans l'analyse des offres

ATTRIBUE l'accord-cadre à bons de commande - travaux de voirie et réseaux de la commune d'Aubusson à l'entreprise EUROVIA dans les conditions suivantes :

- Durée de 1 an renouvelable 3 fois
- Montant minimum du marché : 40 000,00 € HT
- Montant maximum du marché : 600 000,00 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à exécuter l'accord-cadre à bons de commandes - Travaux de voirie et réseaux de la commune.

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0

4	Objet :	Appel à projets FIPD 2025 :
	Rapporteur :	Stéphane DUCOURTIOUX

- **Sécurisation des établissements scolaires**

Le rapporteur expose qu'un appel à projets est lancé pour 2025 sous réserve de mise à disposition de crédits et sous réserve de la circulaire d'emploi des crédits FIPD au titre de l'année 2025 non parue à ce jour.

Considérant que la sécurisation des écoles s'inscrit dans les axes prioritaires de la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance 2020-2024 ;

Considérant que la directrice de l'école maternelle Villeneuve et la directrice de l'école primaire Clé des Champs ont demandé la sécurisation des accès pour éviter des intrusions malveillantes ;

Considérant la mise en place d'un Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) dans les 2 écoles ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la demande de subvention d'investissement auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ;

SOLLICITE un financement à hauteur de 80 % pour les travaux liés à la sécurisation de l'école maternelle Villeneuve et de l'école primaire Clé des Champs estimés à 60 000 € HT.

DIT que les dépenses seront inscrites au budget 2025, compte 21318.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0

Jean-Luc Léger dit que c'est une bonne idée. L'actualité creusoise récente a montré des écoles détruites notamment à La Souterraine. L'école n'est plus sacrée et s'il faut chercher à comprendre pourquoi certains s'en prennent à des écoles sans raisons objectives, tout ce qui permettra la sécurisation des écoles et de ses accès sera le bienvenu « *Pour en arriver là, notre société va bien mal* ».

Stéphane Ducourtioux précise que l'école élémentaire « Clé des Champs » a été victime d'actes de vandalisme par des jeunes qui sont entrés dans le bâtiment. Il est important de sécuriser les lieux.

- **Vidéoprotection**

Le rapporteur expose qu'un appel à projets est lancé pour 2025 sous réserve de mise à disposition de crédits et sous réserve de la circulaire d'emploi des crédits FIPD au titre de l'année 2025, non parue à ce jour.

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a vocation à soutenir les actions s'inscrivant dans les orientations du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) définies par la stratégie nationale de prévention de la délinquance

Le développement de la vidéo protection depuis ces dernières années s'est inscrit dans le cadre d'une politique de modernisation des outils au service de la sécurité. Elle peut également permettre aux en quêteurs de s'appuyer sur les images enregistrées dans le cadre d'une enquête judiciaire.

Afin de sécuriser les espaces particulièrement vulnérables, il est possible de solliciter des financements liés aux projets d'installation de dispositifs de vidéoprotection.

Considérant que la commune d'Aubusson souhaite se doter d'un dispositif qui permet la protection des lieux exposés à des risques d'agression, de dégradations, de vol ou de trafic de stupéfiants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la demande de subvention d'investissement auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ;

SOLLICITE un financement à hauteur de 50 % pour l'installation d'un système de vidéoprotection estimé à 70 800 € HT.

DIT que les dépenses seront inscrites au budget 2025, compte 21318.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0

Stéphane Ducourtioux précise que dans un premier temps, si le projet global prévoit 11 caméras réparties sur la commune d'Aubusson, 2 caméras seront installées en priorité à la gare routière et sur le bâtiment La Passerelle.

La vidéoprotection est nécessaire car il y a de nombreuses dégradations de véhicules et de bâtiments (notamment les WC publics). Il faut se doter d'outils qui permettront de faciliter les enquêtes de gendarmerie.

Catherine Debaenst intervient car elle a été victime de dégradations sur son véhicule. Ayant porté plainte, la gendarmerie l'a informé que c'était la 4ème voiture dégradée dans la même nuit. Il faut remercier les services de gendarmerie pour leur présence et leur efficacité. Ils ont effectivement besoin d'aide et la vidéoprotection est importante pour eux.

De même, le garagiste automobile a constaté des dégradations depuis 3 mois (rétroviseurs, essuies glace, ...) et des voitures ont eu les pneus lacérés à coup de couteau.

André Berger informe les conseillers de dégradations dans le secteur de la Chassagne notamment des glaces brisées.

Compte tenu des taux de financements, **Jean-Luc Léger** pose la question des priorités. Est-ce que cela veut dire que l'Etat considère que les écoles sont prioritaires ?

Stéphane Ducourtioux répond par l'affirmative et précise que les coûts sont aussi plus élevés pour les écoles. Il faut remplacer les portails, prévoir des gâches électriques avec un système d'interphone vidéo.

5	**Objet :**	**Espace santé d'Aubusson : délibération de principe**
	Rapporteur :	**Stéphane DUCOURTIOUX**

Le rapporteur rappelle que la santé est un enjeu primordial pour la commune d'Aubusson et l'ensemble du territoire sud creusois.

Si la communauté de communes Creuse Grand Sud est compétente pour les actions visant au maintien et l'accompagnement à l'installation des professions médicales et paramédicales, la commune souhaite aussi favoriser le bien-être et la santé de ses habitants.

Dans ce contexte, il est rappelé la création d'un Centre de Santé Mutualiste, projet porté par la communauté de communs en partenariat avec VYV3 Cœur d'Aquitaine et la commune d'Aubusson dont le mode de fonctionnement est établi par voie de convention en cours de signature.

Le Centre de Santé sera installé au rez de chaussée de l'immeuble La Passerelle, Esplanade Charles de Gaulle, dans des locaux dénommés « Espace de santé d'Aubusson ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'espace de santé pourra accueillir d'autres professionnels de santé. Afin de communiquer et de prospecter, il convient de prendre une délibération de principe sur les conditions d'occupation des locaux qui seraient les suivantes :

- Le montant du loyer est fixé à 110 €/m²/an ;
- Les charges annuelles sont supportées par l'occupant sur la base du coût réel calculé chaque année et communiqué à l'occupant ;
- Conditions d'exonération de loyer :
    - Location motivée par l'intérêt général
    - Professionnel de santé dont l'offre sur le territoire est insuffisante
    - Engagement professionnel à exercer 3 ans sur le territoire
- Conditions d'occupation prévues par voie de convention adoptée en conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le principe des conditions, présentées dans l'exposé, à mettre en place pour l'occupation de locaux dans le futur espace de santé d'Aubusson ;

DÉCIDE de procéder à la recherche de professionnels de santé ;

RAPPELLE que toute décision d'occupation de locaux à l'espace santé d'Aubusson sera soumis pour décision au conseil municipal d'Aubusson.

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0

Catherine Debaenst demande des précisions sur la notion d'intérêt général et d'offre insuffisante.

Stéphane Ducourtioux répond que l'idée est de pouvoir faire la même proposition de conditions prévues dans la convention signée avec la mutualité pour l'accueil de médecins salariés.

Le Conseil municipal sera de toute façon amené à se prononcer sur la convention à intervenir avec des praticiens.

6	Objet :	Fongibilité des crédits en M57
	Rapporteur :	Jean-Pierre LANNET

Le rapporteur informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n° 2023 57 du conseil municipal en date du 21 novembre 2023 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 et que cette norme comptable s'applique au budget communal.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

DONNE tous pouvoirs au maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0

7	Objet :	Budget primitif 2025 - Commune d'Aubusson
	Rapporteur :	Jean-Pierre LANNET

Le rapporteur expose au Conseil Municipal que le budget 2025 tient compte du compte administratif 2024 qui donne des marges de manœuvre et permet de poursuivre une politique d'investissement tout en restant prudent tant en fonctionnement qu'en investissement.
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la note synthétique et le projet de budget transmis au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
VOTE chapitre par chapitre le budget primitif 2025, s'élevant à :
En section de fonctionnement : 5 849 594,36 € tant en dépenses qu'en recettes
En section d'investissement : 4 571 191,85 € tant en dépenses qu'en recettes

Pour : 12	Contre : 0	Abstentions : 3 Jean-Luc Léger, Michel Gomy, Catherine Debaenst

Jean-Luc Léger demande quel est l'objectif de l'acquisition de terrains nus dans le secteur de la cote verte. S'agit-il du projet d'éco lotissement ?

Stéphane Ducourtioux répond que l'objectif est d'acquérir du foncier pour permettre l'accueil de nouveaux habitants.

Jean-Pierre Lannet précise que cette transaction avait déjà été prévue par délibération en 2024 mais la mise en paiement est intervenue en 2025 d'où la nécessité d'inscrire les crédits sur le budget 2025.

L'éco quartier était prévu dans le secteur situé au-dessus de Chabassière.

Stéphane Ducourtioux dit que vont être proposés à la vente dans le secteur du Mont.

Jean-Luc Léger dit « je crois que là on touche vraiment à ce qui est essentiel ; C'est-à-dire cette capacité qu'Aubusson peut s'offrir d'accueillir de nouveaux habitants ».

Jean-Luc Léger souhaite avoir des compléments d'informations concernant la collection de tapisseries Fougerol : Que signifie mise en conservation, comment se fera t'elle, quel est le rôle de la cité de la tapisserie ?

Stéphane Ducourtioux répond qu'il s'agit de sortir la collection du lieu où elle se trouve actuellement pour la mettre en sécurité. Au préalable, il faut que la collection subisse un traitement chimique pour arrêter toute prolifération. Un inventaire a lieu pour répertorier les œuvres, photographier, identifier celles en mauvais état et celles qui peuvent être restaurées. C'est la 1ère étape du projet. Ensuite, la collection sera stockée dans les réserves de la cité de la tapisserie.

Pour information, 2 prestataires ont été consultés.

Ensuite, une 2ème étape sera de restaurer les tapisseries avec le concours de la cité de la tapisserie et pourquoi pas les présenter au public.

Jean-Pierre Lannet explique qu'il est bien de pouvoir profiter de l'expertise de la conservatrice de la cité de la tapisserie et des personnes qui ont une connaissance aiguisée de ce que peut être la tapisserie.

Jean-Luc Léger demande des explications sur l'opportunité annoncée de recourir à l'emprunt. Y aura-t-il un crédit, un remboursement anticipé de l'emprunt ?

Jean-Pierre Lannet explique que des crédits sont inscrits au budget que la commune pourrait éventuellement solliciter pour couvrir les besoins de la dépense. Parallèlement, la commune a sollicité des subventions pour lesquelles il n'y a pas de réponses pour le moment. Effectivement, si la commune ne percevait pas de subvention, elle pourrait souscrire un emprunt classique pour pouvoir combler le besoin de financement de ses investissements.

Jean-Luc Léger comprend que c'est une nouveauté par rapport aux 10 années passées où il n'y avait pas d'emprunt.

Jean-Pierre Lannet précise que la commune a déjà emprunté 100 000 € pour l'acquisition de la balayeuse et qu'il avait déjà été inscrit des emprunts en recettes. Ils n'ont pas été mobilisés parce que la commune n'en avait pas eu besoin « *On espère qu'il en sera de même pour 2025* ».

Malgré tout, Jean-Pierre Lannet dit être favorable au recours à l'emprunt pour des investissements

durables comme la toiture du Hall Polyvalent par exemple.

Stéphane Ducourtioux donne pour exemple le dossier du Hall Polyvalent où le dossier a été retenu en DETR mais le montant n'est pas connu pour le moment.

Monsieur le Maire indique aussi que pour les travaux d'investissement à engager pour la gendarmerie, il est possible de recourir à l'emprunt puisqu'il sera couvert par les loyers perçus.

Stéphane Ducourtioux dit que le budget de la commune est un budget sérieux avec des investissements toujours importants sans augmenter l'imposition et en poursuivant le désendettement de la commune, sans couper dans les services et en poursuivant un soutien important au tissu associatif « dans un contexte national et international toujours incertain ».

Jean-Luc Léger confirme que la conjoncture n'est pas bonne. Il fait part d'une communication ministérielle pour nous habituer au fait qu'il faudra, lors de du budget 2026, se priver de 40 Mds d'€ supplémentaires. « *C'est toujours la même petite musique quand on n'a pas d'imagination et de courage. Soit on augmente les impôts, soit on s'en prend aux collectivités locales. Il ne fait pas s'attendre à une amélioration l'année prochaine en ce qui concerne le financement des collectivités locales. Le Conseil Départemental qui a voté son budget en sait quelque chose. En ce qui concerne le budget d'Aubusson, je trouve que les dépenses de fonctionnement sont contenues, que l'inscription budgétaire, par rapport au RH, est sincère. Je vois là ce que je n'ai pas trouvé, lors du vote d'une autre collectivité. Je trouve que l'augmentation du budget RH est sincère dans le sens, qu'effectivement, l'augmentation, qui est inscrite, devrait permettre de faire face à l'augmentation de la cotisation de la CNRACL, du GVT, et j'imagine à effectif constant.* »

Jean-Pierre Lannet confirme que les effectifs restent constants et précise qu'il y a toujours des marges de manœuvres prévues. Le chapitre 012 est toujours supérieur à la dépense réelle car la commune est toujours confrontée à des imprévus comme des arrêts maladie supplémentaires. Dans ce cas, il faut avoir recours à des contractuels, éventuellement à des personnels du centre de gestion.

Jean-Pierre Lannet précise que le chapitre 012, depuis 10 ans, n'a jamais fait l'objet de décisions modificatives. « *C'est parce qu'on a toujours prévu suffisamment large pour faire face à ces besoins.* »

Stéphane Ducourtioux dit qu'il faut aussi anticiper les départs en retraite ; Certains postes liés à l'administration méritent d'avoir un tuilage pour assurer la bonne continuité des services.

Jean-Luc Léger considère que les inscriptions budgétaires pour les recettes de fonctionnement sont prudentes, que la nature des investissements sont nécessaires, mais peut-être pas toujours à la hauteur d'une ville sous-préfecture.

S'il ne souhaite pas refaire le débat sur la fiscalité, **Jean-Luc Léger** regrette, malgré les désaccords, ne pas avoir pu en discuter tranquillement, en commission de travail, pour étudier la faisabilité d'une baisse des taux, pour se rapprocher de taux voisins et peut être avoir une incidence sur l'installation de couples « *J'aurai aimé voir quelle aurait été l'incidence financière sur un couple qui s'installe pour acheter ou construire une maison sur Aubusson plutôt que d'aller sur Blessac ou Saint Marc à Frongier.* »

Le gros souci d'Aubusson est la baisse durable du nombre d'habitants qui se rapproche des 3 000. Il y en avait le double, il y 40 ans. Ne faudrait-il pas se poser la question, avant toute décision : « *Est-ce que ma décision est bonne pour freiner la chute, voire augmenter le nombre d'habitants.* »

En ce sens, le débat sur la fiscalité aurait pu être utile. *« J'ai eu l'impression que le sujet avait été tabou à des époques, peut-être un peu plus compliquées ici, et cela aurait peut-être été l'impensé. »*

Jean-Pierre Lannet répond que tout le monde est d'accord pour accueillir plus d'habitants. La baisse de population à Aubusson est similaire à la baisse constatée sur des communes équivalentes sur le département, qui ont des charges de centralité importantes comme Guéret, ou La Souterraine qui est passée sous le seuil des 5 000 habitants.

Aubusson a d'énormes charges de centralité et a des bases foncières très importantes par rapport aux communes voisines. Dans le bassin de vie d'Aubusson, il y a un hôpital, des médecins, de nombreux commerces qui contribuent à l'augmentation des bases fiscales. *« On peut se réjouir d'avoir sur notre commune l'intégralité de ces services à disposition des habitants. Donc, oui, on a on a des bases foncières qui sont importantes mais qui sont liées à ces bases réévaluées, tous les ans, en fonction de l'inflation. Je vous ai indiqué 1,7% pour 2025. On a eu jusqu'à 7,5 % d'augmentation des bases. Quand on a des bases qui sont chez nous déjà élevées effectivement c'est une charge importante pour les habitants d'Aubusson. On aurait pu baisser effectivement les taux mais baisser les taux de quel niveau pour avoir finalement un montant qui ne serait pas aussi énorme que cela. »*

Stéphane Ducourtioux indique que le calcul de baisse d'un point avait été fait sur la part communale mais n'avait aucun impact tant le montant était dérisoire. Les taux d'imposition n'ont jamais augmenté à Aubusson. *« Est-ce que les communes qui font part de leurs difficultés, notamment quand on leur parle du reversement du FPIC ne devraient t'elles pas se poser la question d'actionner le levier de l'augmentation de leur taux d'imposition ? »*

Jean-Pierre Lannet rappelle que la commune a mis en place des outils incitatifs pour les habitants, comme des mesures d'exonération sur la réhabilitation de bâtiments en cœur de ville, dont certains sont très beaux.

Stéphane Ducourtioux précise qu'il ne pense pas que le taux d'imposition est un critère d'installation à Aubusson. *« Ce qui compte, c'est de rendre attractive toujours plus ma ville et d'avoir envie d'y vivre, quels commerces sont proposés, quel est le tissu social et culturel. Cest mon combat de tous les jours de rendre toujours plus attractive la commune d'Aubusson.....Les personnes, que je croise, me disent qu'il est agréable de venir à Aubusson. Ce qui est important, c'est que les gens aient plaisir à venir à Aubusson. C'est comme ça qu'on attire la population. J'ai bon espoir pour le prochain recensement. Il faut aussi recontextualiser le dernier recensement de la population qui s'est fait en plein Covid. Des gens n'ont pas été recensés...J'espère avoir de bonnes surprises lors du prochain recensement. »*

Jean-Luc Léger rappelle que les charges de centralité pour la commune d'Aubusson ont beaucoup diminué. Beaucoup d'équipements ont été transférés, avec un fort coefficient de pondération, à la communauté de commune : la piscine, qui génère un déficit annuel d'environ 700 000,00 € à la com com, le boulodrome, le pôle enfance...

Jean-Pierre Lannet précise que les charges ont effectivement été transférées avec la fiscalité associée établie lors des commissions d'évaluation des charges transférées. Il indique que la commune d'Aubusson a été perdante lors de ces transferts et que le dernier audit établi par un cabinet l'a souligné.

Il reste beaucoup de charges de centralité à la commune d'Aubusson : le cinéma, dont le bâtiment est propriété de la commune qui y réalise beaucoup d'investissements (Changement des sièges par exemple).

Stéphane Ducourtioux cite le Hall Polyvalent où sera investi 300 000,00 € en 2025, par la

commune alors que c'est typiquement un équipement à portée intercommunale. Il en est de même pour la maison des sports (140 000,00 € d'investissements pour la centrale de traitement d'air. Ces 2 équipements ne sont pas fréquentés que par des aubussonnais.

Jean-Pierre Lannet complète par le bâtiment « La Passerelle » qui accueille de nombreux services participant à l'attractivité du bassin de vie : France travail ou la Maison France Services par exemple. « Ce bâtiment a couté et coute encore très cher à la collectivité puisque le taux d'endettement, effectivement important mais qui réduit très fortement tous les ans, est notamment lié à l'investissement qui a été fait sur ce bâtiment. C'est un investissement qui se voit, parce qu'aujourd'hui, s'il n'avait pas été fait, on aurait une vraie verrue au centre de la commune d'Aubusson. Ce bâtiment a aussi de l'attrait par ses parkings qui génèrent beaucoup de place et sur lesquels peuvent avoir lieu des manifestations. Est également prévu, comme investissement, la renaturation du parking. C'est un élément de centre bourg qui permet à beaucoup de gens de se garer pour aller faire leur course en centre-ville ou aux commerçants de se garer juste à côté de leur commerce.
Il y a eu de gros investissements faits qui ont porté préjudice à la commune et qui n'étaient pas exclusivement à destination des aubussonnais mais bien à destination de tout le bassin de vie de la commune d'Aubusson.
Jean-Pierre Lannet cite également les stades et tout ce qui peut avoir un lien avec le sport et dit que la commune d'Aubusson a de vraies charges de centralité. Il espérait une revalorisation des dotations globales de fonctionnement avec une reprise en compte, notamment, des charges de centralité. Il ne voit rien venir mais au contraire constate les baisses de dotation de fonctionnement depuis 10 ans. Le montant cumulé de la baisse des dotations aurait pu financer un hall polyvalent tout neuf.
La commune d'Aubusson n'a pas attendu les annonces de l'État pour faire des économies a fait de gros efforts pour maîtriser ses dépenses de fonctionnements depuis plusieurs années. Pour réduire certaines charges, des investissements sur les Leds en termes d'éclairage public ont été faits. Si le résultat a été moindre, puisque dans le même temps, la commune a subi une augmentation de l'électricité, le cout des factures énergétiques a été stabilisé.
« Je pense qu'on a fait des efforts qui sont payants aujourd'hui, car on arrive à dégager des excellents excédents de fonctionnement qui sont importants (plus d'1 300 000,00€ sur un budget de fonctionnement de 5 000 000,00 €).

Jean-Luc Léger pose une dernière question concernant la mise en place du copil de l'hôtel de ville. Les visites ont eu beaucoup de succès. Rien n'est inscrit cette année. Est-ce que cela veut dire que c'est pour l'instant l'année de la réflexion ?

Stéphane Ducourtioux confirme. On est au stade de la réflexion sur le devenir de l'hôtel de ville. Ensuite émergera un projet de cette réflexion collective. Il faudra ensuite aller chercher des financements.

Jean-Pierre Lannet dit que plusieurs comités de pilotages vont se réunir de façon régulière et avancer sur un projet qui devrait se dessiner en toute fin d'année.

8	**Objet :**	**Budget primitif 2025 - Budget annexe de l'eau**
	Rapporteur :	**Jean-Pierre LANNET**

Pour mémoire, la commune d'Aubusson a adhéré au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Rozeille (SIAEP).

L'adhésion a été approuvé par arrêté préfectoral de la Préfète de la Creuse en date du 20 janvier 2025.

Pour ces raisons, la commune d'Aubusson est tenue d'établir un budget 2025 pour couvrir la période du 1er au 20 janvier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE chapitre par chapitre le budget primitif 2025 - budget annexe de l'eau, s'élevant à :

	Recettes	Dépenses
Section d'exploitation HT	**301 681,55 €**	**301 681,55 €**
Section d'investissement HT	**202 066,71 €**	**202 066,71 €**
TOTAL	**503 748,26 €**	**503 748,26 €**

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0

9 **Objet : Budget primitif 2025 - Budget annexe de l'assainissement**

Rapporteur : Jean-Pierre LANNET

Monsieur le rapporteur soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de budget annexe de l'assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

Considérant la note synthétique et le projet de budget transmis au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE chapitre par chapitre le budget primitif 2025 - budget annexe de l'assainissement s'élevant à :

	Recettes	Dépenses
Section d'exploitation HT	**332 831,82 €**	**332 831,82 €**
Section d'investissement HT	**497 983,20 €**	**497 983,20 €**
TOTAL	**830 815,02 €**	**830 815,02 €**

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0

Jean-Pierre Lannet remercie les personnels administratifs et techniques avec qui il a travaillé pour l'élaboration des budgets tout au long des mandats passés et en cours. « *De gros efforts ont été faits notamment sur les réductions et les charges de fonctionnement. Cela a été un travail en commun mené par tous. Je tiens à remercier l'ensemble des personnels de cette collectivité mais également mes collègues adjoints qui ne m'ont pas trop demandé d'ouverture de crédit.* »

10 **Objet : Fixation du taux des taxes locales**

Rapporteur : Jean-Pierre LANNET

La loi 80-10 du 10/01/1980 dispose que les conseils municipaux fixent chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe locale.

Le rapporteur indique que le conseil municipal doit donc se prononcer sur les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), sur les propriétés non bâties (TFNB) et sur la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés, non affectés à l'habitation principale.

La municipalité propose trois taux pour l'année 2025 : la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur le non bâti, et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux.

Pour l'année 2025, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux sur le foncier bâti, le foncier non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux.

VU la loi de finances,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général des impôts,
VU le budget de la Commune pour 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

FIXE les taux des trois taxes locales pour l'année 2025 comme suit :

Taxe foncière bâti : 38,43 %
Taxe foncière non bâti : 79,09 %
Taxe d'habitation sur résidences secondaires et autres locaux meublés : 15,88 %

Pour : 13	Contre : 0	Abstentions : 2 Jean-Luc Léger, Michel Gomy

11

Objet : **Tarifs municipaux**

Rapporteur : **Stéphane DUCOURTIOUX**

Le rapporteur propose d'examiner l'ensemble des tarifs communaux applicables en 2024 présentés en annexe, et de voter les tarifs applicables en 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE de fixer les tarifs communaux 2025 applicables à compter du 1er mai 2025 tels qu'annexés, *(exceptés les tarifs du marchés applicables à compter du 1er juillet 2025).*

DECIDE de maintenir les tarifs précédents pour les contrats et conventions signés avant le 1er mai 2025.

Pour : 12	Contre : 0	Abstentions : 3 Jean-Luc Léger, Michel Gomy, Catherine Debaenst

Catherine Debaenst trouve qu'il y a de grosses augmentations des tarifs comme par exemple pour le Hall Polyvalent.

Stéphane Ducourtioux et Jean-Pierre Lannet précisent que les tarifs n'ont pas été réévalués depuis le 19 décembre 2018 soit 6 ans. Si on rapporte aux nombres d'années, il ne s'agit pas de grosses augmentations.
Certains tarifs n'ont pas été revalorisés comme les salles de la Passerelle.

Jean-Luc Léger trouve la marche un peu haute. Il vaudrait mieux augmenter les tarifs graduellement.
Pour les photocopies, on passe de la gratuité à 1 €.

Stéphane Ducourtioux dit que l'habitude devra être prise de réviser les tarifs chaque année. Pour les photocopies, la mairie n'a pas vocation à faire concurrence aux commerçants.

12 Questions diverses et informations diverses

Comité Syndical du SDEC en date du 27 février 2024

La loi engagement et proximité a instauré des règles relatives à l'information des conseillers municipaux et prévoit que les conseillers municipaux, non membres du conseil de l'EPCI doivent être informés des affaires de l'intercommunalité (article L5211-40-2 nouveau du CGCT).

Cette règle s'applique également aux membres des organes délibérants d'un EPCI ou d'une commune membre d'un syndicat mixte qui ne sont pas membres de son comité syndical.

En substance, ces conseillers doivent être destinataires du compte rendu des réunions de l'organe délibérant et du rapport sur les orientations budgétaires et d'activités.

Le comité syndical du SDEC s'est réuni le 19 février 2025. A l'ordre du jour, le débat d'orientations budgétaires 2025 et l'autorisation de lancement d'un marché électrification rurale pour les lots 3 et 4 et du renouvellement du marché en groupement de commande pour des services de maintenance corrective et préventive des installations d'éclairage public.

Les conseillers municipaux ont pris connaissance des documents suivants :

- ***compte rendu de la séance du 16/12/2024***
- ***notice explicative de la séance du 18/02/2025***
- ***-rapport des orientations budgétaires 2025***

Les délibérations mises au vote ont été adoptées à l'exception des avis relatifs à la prise de participation d'ELINA à des sociétés de projet pour des projets de PV en agrivoltaïsme.

Le prochain comité se tiendra le Mardi 25 Mars à 14h30 et portera notamment sur les clôtures budgétaires 2024 et budgets 2025.

Jean-Luc Leger évoque le combat pour la ligne de chemin de fer Guéret - Felletin et dit avoir été déçu et vexé de ne pas avoir pu participer à la délégation reçue à Paris. Il était depuis le début très mobilisé. Quel en est le résultat ?

Stéphane Ducourtioux répond qu'aucun engagement de la part du ministre n'a été pris. Ce dernier actant que la fermeture de la ligne de train avait du sens.

Monsieur le Maire a fait part de son étonnement puisque l'état décide de suspendre une ligne ferroviaire sans même savoir combien couterait une régénération de la ligne ni ce qui pourrait être fait sur cette ligne. Les services du ministre n'ont aucun chiffre. En discutant avec eux, Monsieur le Maire s'est rendu compte qu'il y a eu une soi-disant étude mais « Personne ne s'y réfère, personne ne nous la montre ». La délégation a demandé au ministre une étude avant de décider le devenir de cette ligne. L'engagement du ministre se résume à une étude flash.
Stéphane Ducourtioux espère que le ministre a été convaincu qu'il fallait attendre le résultat de l'étude pour prendre une décision : suspendre pour y engager des travaux ou suspendre parce que travaux trop importants et imaginer un autre mode de transport pour le territoire.

Jean-Luc Léger dit que la délégation aurait pu changer, en partant, la plaque du ministre de l'aménagement du territoire. Commencer un débat avec les élus en disant que maintenir une petite ligne ferroviaire n'a pas de sens, il s'agit plutôt d'un ministre du déménagement du territoire. D'autant qu'il y a eu aussi le train de la colère, qui a également été échaudé, en défendant la ligne Polt ou le Paris Clermont « *On voit bien que c'est des lignes qui sont en déshérence, qui ne sont pas la priorité, qui desservent pourtant le massif central* ».

Stéphane Ducourtioux dit qu'il faut attendre de voir les résultats de l'étude « *Ce qui est important est de ne pas suspendre la ligne tant qu'on ne sait pas où on va et où on peut aller sur cette ligne* ».

Catherine Debaenst demande ce que devient « La Roseraie ».

Stéphane Ducourtioux répond que le lieu est en cours de réaménagement. Les rosiers ont été soient dérobés soient enlevés car malades et demandaient beaucoup d'entretien par les agents des services techniques. La pergola a été enlevée car trop vétuste. Une réflexion est menée avec le paysagiste pour savoir ce que l'on peut y faire.

Jean-Luc Léger souhaite faire sourire « Je sens que la rose est en train de redevenir à la mode ».

Catherine Debaenst demande s'il existe un arrêté municipal contre la mendicité qui devient régulière dans certains lieux notamment du centre bourg. C'est gênant mais surtout inquiétant de savoir une personne à la rue avec un chien.

Monsieur le Maire répond par la négative. La mendicité parfois peut poser problèmes mais il faut s'appuyer sur les forces de l'ordre pour intervenir. « Pour exemple, la situation devant le magasin carrefour a été résolue par les gendarmes qui sont intervenus parce que ça avait été un peu trop loin. Cela ne fait pas partie de mon état d'esprit de prendre un arrêté ».

Catherine Debaenst précise qu'il ne s'agit pas de prendre un arrêté mais plutôt de prendre en charge la personne, ne pas la cacher ni la mettre dans un coin.

Stéphane Ducourtioux répond que ces personnes ne sont pas à la rue. Elles ont parfois un logement et préfèrent vivre différemment.

Catherine Debaenst dit que cela n'arrange pas le commerce.

Mireille Lejus confirme que certains ne sont pas à la rue.

Nadine Hagenbach rappelle que la maraude sociale passe tous les mardis de 14 à 16h sur Aubusson et prennent en compte toutes les personnes qu'elle rencontre. Il y aura bientôt un camion de la maraude qui stationnera à Aubusson pour rencontrer toutes les personnes qui le souhaiteront et, notamment, toutes ces personnes qui sont dans la rue. La maraude passait à la Rebeyrette mais les personnes rencontrées ne voulaient absolument pas avoir de contact autre qu'avec le 115.

Stéphane Ducourtioux souhaite faire un point d'information sur le musée de la résistance et de la déportation qui ne va pas s'implanter à Aubusson, comme prévu.
C'est inquiétant, non pas, parce que le musée de la résistance ne soit pas à Aubusson, et c'est important d'en avoir un sur le département, mais parce qu'il faut s'interroger sur le devenir du centre culturel et artistique Jean Lurçat. Il y avait bon espoir que des travaux de rénovation voient le jour tant que le musée devait intégrer le centre culturel. Des échanges sur cette question auront lieu avec la présidente du département.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la soirée de lancement de la saison de l'office de tourisme. Ce sera le 23 avril à la cité internationale de la tapisserie, à partir de 18h45. Tous les conseillers sont conviés.

La séance est levée à 20h30

Dominique AUPETIT
Secrétaire de séance

Stéphane DUCOURTIOUX
Président de séance